**JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT DEROGATOIRE DANS UN ETABLISSEMENT DE FORMATION POUR ADULTE**

*En application des articles 4-I-1°b) et 35-1° du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19   
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Nom et prénom du signataire : David CHEMLA

Organisme : Espace Informatique de Vincennes

Fonctions : Responsable

certifie que le déplacement de la personne ci-dessous désignée, à destination ou en provenance de l’organisme de formation ci-dessous désigné, est motivé par la nécessité de suivre une formation professionnelle prescrite par Pôle emploi et qui ne peut être effectuée à distance,

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile :

Adresse de l’organisme de formation dans lequel la personne doit se rendre :

Date de la session (ou des sessions) :

Heure de démarrage et durée de la session (ou des sessions) :

Fait à : Vincennes

Le :

Signature et cachet de l’organisme :

Ce document ne dispense pas la personne de remplir et de se munir, lors de son déplacement, de l’attestation de déplacement dérogatoire établie par le Ministère de l’intérieur. La première case doit être cochée ( déplacements entre le domicile et le lieu d’exercice de l’activité professionnelle ou un établissement d’enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen).